

Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne

1C - 1D avenue de Bellefontaine CS 71777
35517 CESSON-SEVIGNE Cedex
Email: contact@institut-tourisme.bzh
Tel: 02 20 06 01 02



Institut du Tourisme

Fédération des offices de tourisme de Bretagne

Conditions Générales de Vente

Désignation

La société Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au .1C - 1D avenue de Bellefontaine CS 71777 CESSON-SEVIGNE Cedex 35517

Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne met en place et dispense des formations inter et intra entreprises.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne pourra fournir un devis au client sur simple demande.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire, par carte bancaire, par chèque ou par mandat administratif. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné.

En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Par défaut, le client règle la totalité de la prestation de la formation à l'organisme de formation (non subrogation). S'il relève du droit privé, il pourra saisir une demande de prise en charge à son OPCO pour bénéficier d'un remboursement.

Il peut également demander la subrogation de paiement à l'OPCO lors de l'inscription. Dans ce cas, la facture relative aux frais pédagogiques sera directement transmise à l'OPCO à l'issue de la formation.

Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne

1C - 1D avenue de Bellefontaine CS 71777
35517 CESSON-SEVIGNE Cedex
Email: contact@institut-tourisme.bzh
Tel: 02 20 06 01 02



Institut du Tourisme

Fédération des offices de tourisme de Bretagne

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 30 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : cécile@otb.bzh. En cas d'annulation entre 15 et 30 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client. Par ailleurs, toute formation commencée est dûe intégralement.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.